



Compte-Rendu AFFICHE en MAIRIE ANNEXE
le : 18.11.22

D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
EL/CV/151122ExtraitsPVCM

AUBAGNE, le 16 Novembre 2022

EXTRAITS du PROCES-VERBAL
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 15 NOVEMBRE 2022

Après une intervention de Madame Sandrine GIORDANO, représentant le Collectif pour la Carrière BORIE, la séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, est donc ouverte avec quelques minutes de retard, à 18 heures 10, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 38
Excusés 05

(ayant donné procuration :

M. Patrice JARQUE à M. Franck-Clément CHAMLA
M. Jérémy COETTO à M. Zarick KOURICHI
M. William MIROUX à Mme Magali ROUX
M. Ahmed CHERIET à M. Arthur SALONE
Mme Joëlle MELIN à Mme Michèle BOUGEAREL)

Départ de Mme Hélène JULIEN-TRIC après la délibération n° 06-151122
avec mandat à Mme Geneviève MORFIN

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 37
Excusés 06

Départ de Mme Eliette MEZERGUES-MAUTREF après la délibération n° 07-151122
avec mandat à Mme Clémentine FARDOUX

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 36
Excusés 07

Départ de Mme Magali GIOVANNANGELI après la délibération n° 14-151122
avec mandat à M. Alexandre LATZ

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	35
Excusés	08

--- ooo O ooo ---

M. le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre assemblée, M. Zarick KOURICHI.

C'est parfait Merci M. Zarick KOURICHI.

Les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux des **22 Mars, 3 Mai et 21 Juin 2022**, soumis à l'approbation des élus, sont adoptés à l'unanimité.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **22 Septembre 2022** vous sera transmis ultérieurement.

Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le **13 Décembre**, pour le Budget Primitif, dans cette même salle.

POUR INFORMATION :

Après le vote de la Décision Modificative, je vous invite à venir la signer. Elle sera à votre disposition sur la table à côté de l'Administration.

Je vous propose maintenant de passer à l'**examen de l'Ordre du Jour**.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

01-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -

Modification de la composition des Commissions « Sécurité, Préventions, Citoyenneté et Ville Numérique », « Enfance, Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur » et « Politique sociale, Santé, Solidarité, Vie associative » à la demande de la Liste d'Opposition « POUR FAIRE RENAITRE AUBAGNE ».

Eu égard à la demande de la liste d'Opposition « Pour Faire Renaitre Aubagne » de permutation des deux élus dans les commissions « Sécurité, Préventions, Citoyenneté et Ville Numérique », « Enfance, Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur » et « Politique sociale, Santé, Solidarité, Vie associative », le Conseil Municipal doit redélibérer.

Il est proposé de désigner Madame Michèle BOUGEAREL au sein des commissions « Sécurité, Préventions, Citoyenneté et Ville Numérique », « Enfance, Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur » et « Politique sociale, Santé, Solidarité, Vie associative », en lieu et place de Madame Joëlle MELIN.

Cette délibération propose d'approuver ces modifications.

La délibération n° **01-151122** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

02-151122 - Sur le rapport de Madame Julie GABRIEL, Adjointe au Maire -

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes.

Conformément à la réglementation, par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2022.

03-151122 - Sur le rapport de Madame Faustine THIBAUD, Conseillère Municipale -

Rapport Développement Durable 2022.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport sur le développement durable au titre de l'année 2022.

04-151122 - Sur le rapport de Madame Stéphanie HARKANE, Adjointe au Maire -

Approbation du serment de jumelage entre la Ville d'AUBAGNE et la Ville de DERUTA située en Italie.

Au regard de la volonté de la Ville d'Aubagne et de la Ville de Deruta de faire vivre et prospérer leur amitié pour les générations futures et de traduire leurs engagements par des échanges concrets d'expériences, de techniciens, de citoyens, dans des domaines tels que l'Education, la Culture, l'Economie, les Sports, le Social et la vie associative, cette délibération

.../...

permet la conclusion d'un serment de jumelage avec la ville italienne de Deruta, dont l'activité est également largement tournée vers le travail de l'argile.

La délibération n° **04-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

**05-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la convention de valorisation de Certificats d'Economie d'Energie à intervenir avec Certinergy et Solutions pour l'éclairage public.**

En vue de valoriser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration énergétique d'éclairage public, cette délibération propose d'approuver la convention avec Certinergy et Solutions.

La délibération n° **05-151122** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

**06-151122 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la cession à Monsieur Dominique GRINI d'une portion de la parcelle cadastrée CM section 692 située Chemin des Boyers.**

Cette délibération a pour objet la cession d'une parcelle de terrain de 170 m², sise Chemin des Boyers, à détacher pour remembrement à la propriété mitoyenne GRINI, moyennant le prix de 10.000 euros, conforme à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants. Cette parcelle ne présente aucun intérêt public pour la Commune.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **06-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

**07-151122 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la mise à disposition de l'ancienne carrière Borie aux fins de renaturation.**

Cette délibération propose de conclure une convention avec la Société C.B.B.P., spécialisée dans l'extraction de matériaux naturels, aux fins de renaturation de l'ancienne carrière Borie.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-151122** est adoptée à l'UNANIMITE ; Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET refusent de participer au vote et, pour ce faire, quittent la séance au moment du vote.

08-151122 - Sur le rapport de Monsieur André LEVISSÉ, Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention d'Anticipation Foncière sur le site des
Gargues - Vaux entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Commune
d'Aubagne et l'E.P.F. P.A.C.A.

Dans le cadre du partenariat engagé entre la Commune d'Aubagne, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette délibération a pour objet la conclusion et la signature de la convention d'intervention foncière sur le site des Gargues-Vaux qui vise à la mise en œuvre d'une opération d'ensemble mixte comportant des équipements et des activités économiques.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **08-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ ; Non-participation au vote de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET et Abstention de Mme BOUGEAREL (2).

09-171120 - Sur le rapport de Monsieur André LEVISSÉ, Adjoint au Maire -
Approbation de l'Avenant n° 1 à la Convention d'Intervention foncière en
développement économique en phase impulsion-réalisation conclue entre
l'E.P.F. P.A.C.A., la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-
Provence.

Cette délibération propose d'approuver l'Avenant à la Convention d'Intervention Foncière intervenue avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'établissement public foncier E.P.F. P.A.C.A. par délibération du Conseil Municipal du 17 Novembre 2020, en intégrant le site des Lignières et en augmentant l'enveloppe financière mobilisable par l'E.P.F. de 10 millions d'euros nécessaires à la poursuite de la maîtrise foncière et des dépenses annexes.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **09-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ ; Non-participation au vote de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET et Abstention de Mme BOUGEAREL (2).

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

10-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Revalorisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
(A.P.C.P.) Budget principal 2022.

Conformément à la réglementation, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement comprennent des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (A.P.C.P.) qui ont été créés par délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2016 et sont modifiées annuellement.

Par cette délibération, il est proposé de se prononcer sur la revalorisation des Autorisations de Programme et sur l'affectation des Crédits de Paiement au titre de l'année 2022 pour un montant total de 5.000,11 €.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

11-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Décision Modificative n° 3 Exercice 2022 : reprises de provision.

Cette délibération vise à approuver, sur le budget principal, d'une part, la reprise de la provision au Compte 7817 « reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants » pour un montant de 36.920,27 euros, afin de financer, sur l'exercice 2022, l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, constatée au Compte 6541 et, d'autre part, la reprise de la provision au Compte 7817 « reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants » pour un montant de 13.076,00 euros, afin de financer, sur l'exercice 2022, la charge induite par les créances éteintes, imputée au Compte 6542.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **11-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

12-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la Décision Modificative n° 3 du Budget Principal 2022.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n° 3 du Budget Principal 2022, arrêtée aux montants ci-après :

Pour la Section d'Investissement	2.653.360,04 €
Pour la Section de Fonctionnement	1.182.002,00 €

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **12-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET et BOUGEAREL (2).

13-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023.

Conformément à la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget avant l'examen de celui-ci.

Ainsi, un document joint définit, à partir des grandes lignes, au plan national comme au plan local, les orientations du Budget 2023.

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), cette délibération propose, après le débat en séance, d'approuver le Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **13-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET et BOUGEAREL (2).

14-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - M57 - Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), cette délibération propose d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le budget principal, à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **14-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

15-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - M57 - Apurement du compte 1069 sur plusieurs exercices.

Dans le cadre de la préparation du passage au référentiel comptable de l'instruction M57 au 1^{er} Janvier 2023, cette délibération propose de procéder, après passage en M57, à l'apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur l'excédent capitalisé – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » par le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 899.015,55 €, en étalant cet apurement sur 9 exercices.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **15-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

16-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - M57 - Fixation des durées d'amortissement de certaines catégories d'immobilisations.

Par cette délibération, dans le même cadre que la précédente, il est proposé d'actualiser le mode de gestion des amortissements des immobilisations, en prenant en compte le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis, introduit par l'instruction M57.

Pour ce faire, il s'agit donc d'abroger la délibération n° 05/0306 du 31 Mars 2006 et la délibération n° 10-131217 du 13 Décembre 2017, de fixer les durées d'amortissement pour les immobilisations acquises ou réalisées à compter du 1^{er} Janvier 2023, avec application du prorata temporis à compter de la date effective d'entrée de l'immobilisation dans le

patrimoine, de conserver les durées d'amortissement pour les immobilisations acquises ou réalisées avant le 1^{er} Janvier 2023 qui figuraient dans la délibération n°05/0306 du 31 Mars 2006 et dans la délibération n° 10-131217 du 13 Décembre 2017, en conservant leur temporalité d'origine et de maintenir l'amortissement sur un an des biens immobilisés dont la valeur unitaire est inférieure à 500 € T.T.C.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **16-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

17-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Choix du régime optionnel de provisionnement budgétaire à compter de l'exercice 2023.

Cette délibération propose d'approuver, pour le budget principal, le passage d'un régime de droit commun de provisions semi-budgétaires à un régime optionnel de provisions budgétaires, à compter de l'exercice 2023, étant précisé que le choix de cette option ne peut s'effectuer qu'une fois par mandat.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **17-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

18-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Dérogations dominicales Année 2023 : Avis du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de la Loi Macron du 6 Août 2015, cette délibération propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le calendrier 2023 relatif aux ouvertures dominicales autorisées pour les commerces de détail ainsi que pour le commerce automobile.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

19-151122 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du montant de la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre de Grains de Sel 2022, festival du livre et de la parole d'enfant.

Dans le cadre de Grains de Sel, Festival du livre et de la parole d'enfant, la Commune met à disposition des librairies partenaires et d'un auto-éditeur, le domaine public aux fins de créer un espace librairie éphémère composé d'un chapiteau de 675 m² installé sur l'Esplanade De Gaulle.

Cette délibération propose donc d'approuver le montant de la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation du Festival Grains de Sel 2022.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 19-151122 est adoptée à l'UNANIMITE.

20-151122 - Sur le rapport de Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Adjoint au Maire -
Approbation de la modification des tarifs des opérations funéraires, des terrains, des caveaux et des cercueils du Cimetière de Fenestrelles : Budget annexe.

Cette délibération propose l'actualisation des tarifs afférents aux opérations funéraires pratiquées dans le cadre de la Régie Municipale du Service Extérieur des Pompes funèbres comme notamment la vente des caveaux du Cimetière de Fenestrelles et celle des cercueils destinés aux exhumations et réductions de corps, et ce à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 20-151122 est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

21-151122 - Sur le rapport de Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Adjoint au Maire -
Approbation de la mise en vente en l'état des caveaux quinquennaires revendus en caveaux perpétuels 2 et 4 places.

Cette délibération propose la vente de caveaux de 2 et 4 places perpétuels au Cimetière de Fenestrelles et d'approuver les tarifs correspondants, soit 1.815 euros T.T.C pour un caveau de 2 places et 2.300 euros T.T.C. pour 4 places.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 21-151122 est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

22-151122 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation des quotients et tarifs pour les activités de l'éducation, de l'enfance, de la restauration scolaire et du sport pour l'année 2023.

Cette délibération propose de fixer les tarifs des activités de l'Education, de l'Enfance, de la Petite Enfance et du Service des Sports.

Cette délibération permet la prise en compte de l'ensemble des modifications apportées à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **22-151122** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE (2), Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2) et PERRIN-TOININ. Non-participation au vote de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

23-151122 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation de l'actualisation des tarifs de la restauration municipale adultes pour l'année 2022/2023.

Cette délibération propose l'actualisation des tarifs pratiqués pour la restauration Adultes auprès de différents organismes pour l'année 2022/2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **23-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

24-151122 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation des tarifs pour l'utilisation de Saint-Vincent-les-Forts par les adultes et les groupes extérieurs pour l'année 2023.

Le centre de vacances de Saint-Vincent-les-Forts reçoit chaque année des groupes d'élèves extérieurs à Aubagne pour des séjours ou classes de découverte, des groupes associatifs ou autres composés d'adultes et d'enfants.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation des tarifs journaliers pour l'année 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **24-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

25-151122 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation de la Convention d'Objectifs et de Financement spécifique au financement des postes de « Chargés de coopération C.T.G. » par la C.A.F.

Par cette délibération, il est proposé de conclure la Convention d'Objectifs et de Financement pour définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la subvention spécifiques « Pilotage du projet de territoire - Chargé de Coopération C.T.G. ». Cette convention vient en effet compléter la convention de partenariat conclue pour 5 ans entre la Caisse d'Allocations Familiales et les Communes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, Gémenos et la Penne-sur-Huveaune visant à mettre les ressources de la C.A.F. au service d'un projet de territoire afin de délivrer aux familles une offre de services complète, innovante et de qualité ; cette dernière a été approuvée par le Conseil Municipal du 28 Juin 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **25-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

**26-151122 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
**Approbation et signature de la Convention tripartite pour le
 développement de l'Éducation Artistique et Culturelle sur la commune
 d'Aubagne.****

Cette délibération propose de conclure une convention de partenariat tripartite entre le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Recteur de la Région Académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Académie d'Aix-Marseille et la Ville actant l'engagement de la Ville à développer une offre d'éducation artistique et culturelle à destination des Aubagnais.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 26-151122 est adoptée à l'UNANIMITE.

**27-151122 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Aide et accompagnement de projets des jeunes aubagnais.**

Soucieuse de favoriser l'autonomie, la créativité et l'engagement solidaire des jeunes aubagnais, il est proposé, par cette délibération, de reconduire les dispositifs d'accompagnement et d'aide aux projets des jeunes aubagnais pour l'année 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 27-151122 est adoptée à l'UNANIMITE.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

**28-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Définition d'emploi déjà créé au tableau des emplois budgétaires.**

Par cette délibération, il est proposé de définir un emploi de Chargé de mission Grands Projets dans le cadre d'opération de construction de bâtiments communaux et plus particulièrement celle du Pôle Educatif sur le site de l'actuel groupe scolaire des Passons.

La délibération n° 28-151122 est adoptée à l'UNANIMITE.

**29-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Modalités du vote électronique pour les élections professionnelles 2022.**

Dans le cadre des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale fixées au 8 Décembre 2022 et en vue du renouvellement des représentants du personnel au Comité Social Territorial, aux Commissions Administratives Paritaires et à la Commission Consultative Paritaire, et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 3 Mai 2022, cette délibération prévoit les modalités pratiques et techniques du vote.

La délibération n° 29-151122 est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
 Vote contre de M. SALONE (2), Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2) et PERRIN-TOININ.
 Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**30-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de l'Avenant n° 3 à la Convention conclue avec le COS
Méditerranée.**

Par cette délibération, il est proposé des nouvelles prestations d'action sociale pour l'ensemble des agents de la Ville et du C.C.A.S. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'Avenant correspondant.

La délibération n° **30-151122** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. SALONE (2), Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**31-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Renouvellement de la convention avec le COS Méditerranée.**

Par cette délibération, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre des prestations d'action sociale pour l'ensemble des agents de la Ville et du C.C.A.S. et d'approuver, à ce titre, le renouvellement de la Convention d'adhésion avec le C.O.S. Méditerranée, prestataire de services d'action sociale au titre de l'année 2023.

La délibération n° **31-151122** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. SALONE (2), Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2), PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**32-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Ouverture des opérations annuelles de recensement de la population pour
l'année 2023 et rémunération des agents recenseurs.**

Dans le cadre de la mise en œuvre du recensement annualisé, cette délibération permet de prendre acte, pour 2023, des dates de la période de collecte des données par les agents recenseurs, soit du 19 Janvier au 25 Février 2023 et des taux de rémunération.

La délibération n° **32-151122** est adoptée à l'UNANIMITE.

**33-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Création de postes dans le dispositif Parcours Emplois Compétences.**

Dans le cadre du dispositif « Parcours Emplois Compétences », il est proposé, par cette délibération, de créer 30 emplois.

La délibération n° **33-151122** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. SALONE (2), Mme FARDOUX (2), MM. LATZ (2) et PERRIN-TOININ.

**34-151122 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention de Prestation de service entre la commune
d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à la
mutualisation de la fonction de Délégué à la Protection des Données.**

Conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données, cette délibération propose d'approuver la Convention de Prestation de service à

.../...

